

# Brèves d'in**FO**29

N°9/2013

## Nouvelle réforme des retraites

**Une nouvelle conférence sociale se tiendra les 20 et 21 juin prochain, au Palais d'Iéna, sous la présidence du Premier Ministre.**

Cette 2<sup>ème</sup> conférence sociale a été précédée d'entretiens bilatéraux avec les partenaires sociaux, en commençant par les huit organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs, le lundi 13 mai.

À cette occasion, le Premier ministre a lancé le nouveau chantier de la réforme des retraites.

Les organisations patronales ont d'ores et déjà annoncé leur refus de toute hausse des cotisations ou de baisse des pensions, préconisant un allongement de la durée de cotisations à 43 ans d'ici 2020 et le report de l'âge légal de la retraite à 65 ans en 2040.

Par ailleurs, elles ont plaidé pour une accélération de la convergence public-privé, en visant explicitement le calcul des pensions de fonctionnaires sur l'indice de traitement détenu au cours des six derniers mois d'activité.

**Force Ouvrière** a clairement fait connaître qu'il y avait des lignes rouges à ne pas dépasser : la désindexation des pensions, l'allongement de la durée de cotisation et un nouveau recul de l'âge légal de départ. **Jean-Claude MAILLY** a indiqué que l'organisation était fermée à une réforme globale, dite systémique, qui consisterait à aboutir à un régime par points.

Rappelons que la ministre des Affaires sociales, Marisol TOURAINE, a confirmé « *qu' un effort sera nécessaire, auquel devront participer tous les Français* ».

Nous voilà prévenu...

## Prime collective de performance 2012

Conformément à l'annonce qui avait été faite lors de l'audience ministérielle du 18 avril dernier, le Directeur Général a confirmé que la prime d'intéressement au titre de 2012 s'élèvera à 150 € brut (Une nouvelle fois, les deux indicateurs retenus pour évaluer la performance collective de la DGFIP ont été atteints et certifiés pour l'exercice 2012).

Elle sera versée avec le traitement de juin.

## **Filière fiscale - Prime de rendement 2013 : acompte de juin 2013**

Le tableau récapitulatif de la prime de rendement 2013 - filière fiscale est joint en annexe.

**Pour information, l'acompte qui sera versé avec la paie de juin 2013 représentera 50 % des montants annuels indiqués.**